

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Dorénavant, les documents de votre dossier seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Afin de constituer votre dossier numérique, nous vous demandons de fournir à nouveau certaines pièces, notamment les pièces d'identité ou de séjour, le relevé d'identité bancaire et les titres de pension ou de handicap. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

À fournir uniquement si le justificatif de droit au séjour est arrivé à expiration depuis la précédente demande :

☐ Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour le versement de l'aide :

☐ Autorisation de versement de l'aide à un tiers et un relevé d'identité bancaire à son nom (original)

☐ Relevé d'identité bancaire (original) en cas de changement de compte bancaire

En cas de changement récent de votre situation, justificatifs actualisés de votre situation familiale ou administrative (livret de famille tenu à jour, jugement de divorce, jugement de tutelle ou de curatelle...)

Vos ressources :

☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie maritale

Pour le parent âgé :

☐ Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu

☐ Justificatifs récents de toutes ses ressources

☐ Attestation de domicile établie sur l'honneur